



Les Résidences du Thouet

79600 AIRVAULT

Livret d'accueil

EHPAD Le Val d'Or

79600 AIRVAULT



☎ 05.49.64.70.68.

📠 05.49.70.83.96.

secretariat.airvault@ehpad-thouet.fr

Siège social : 8 bis, RUE PIERRE LAILLE

B.P. 17 – 79600 AIRVAULT

TEL. 05.49.64.70.68 – FAX 05.49.70.83.96

E-mail : secretariat.airvault@ehpad-thouet.fr



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez décidé ou vous envisagez de vivre à l'E.H.P.A.D. Résidence du Val d'Or à AIRVAULT, la direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de votre confiance.

Cette plaquette vous est destinée ainsi qu'à vos proches.

Elle vous permettra de vous familiariser plus rapidement avec votre nouvelle demeure. Elle vous informera sur le fonctionnement de la maison.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous aider à aborder sereinement cette période de votre vie. Nous travaillons dans le but d'offrir la meilleure qualité de vie possible ; cependant n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions qui aideront à nous améliorer.

La Directrice,

SOMMAIRE

1)	Présentation.....	4
2)	Description.....	5
3)	Votre admission.....	7
4)	Le référent du résident.....	8
5)	Les espaces privés.....	9
6)	Les prestations médicales et para-médicales.....	10
7)	Les prestations hôtelières.....	11
7.1)	La restauration.....	11
7.2)	La blanchisserie.....	11
7.3)	Le courrier.....	11
8)	Les espaces collectifs.....	12
8.1)	L'accueil.....	12
8.2)	La salle à manger.....	12
8.2)	La tisanerie.....	12
8.3)	Le salon de coiffure.....	12
8.4)	Le bureau médical.....	12
8.5)	La salle de soins.....	12
8.6)	Le culte.....	12
9)	L'animation.....	13
10)	Le personnel de l'établissement.....	14
11)	L'accueil de jour.....	15
12)	Démarche qualité et bien-être.....	16

1) Présentation

L'E.H.P.A.D. du VAL d'OR à AIRVAULT est un **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes** en vertu de la convention signée avec les représentants du Conseil Départemental des DEUX-SEVRES de la Direction de l'Agence Régionale de Santé dont la dénomination est, depuis le Décret 2009-1484 du 3 décembre 2009, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

La fusion avec l'E.H.P.A.D. de SAINT LOUP SUR THOUET est effective à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil d'Administration des ***E.H.P.A.D. LES RESIDENCES DU THOUET*** est présidé par Monsieur le Maire d'AIRVAULT. Monsieur le Maire de SAINT LOUP SUR THOUET assure la Vice-Présidence.

La Loi n° 2-2002 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale définit les principes de l'accueil des personnes âgées en établissement, les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'E.H.P.A.D.

A ce titre, il accueille des personnes âgées de plus de 60 ans (- de 60 ans par dérogation) valides ou en perte d'autonomie, pour un accompagnement temporaire ou permanent.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

Il est situé en bordure de la place des promenades, près du bourg et des commerces. Des espaces permettent à ses résidents de sortir et se promener en toute tranquillité.

L'établissement est dirigé par une directrice, nommée par le Ministre de la Santé. Elle est responsable de la bonne marche de l'établissement dont elle assure la gestion financière et administrative. Elle met en œuvre les délibérations du Conseil d'Administration.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance représentative des résidents et des familles, mis en place suivant le Décret n° 2004-287 du 25 Mars 2004, donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

2) Description

L'E.H.P.A.D. a une capacité d'accueil de :

- ↳ 132 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
- ↳ 2 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes,
- ↳ 10 places d'accueil de jour pour personnes âgées dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.

L'établissement comprend :

- Un bâtiment construit en 1991, sur 2 niveaux, accueille 36 résidents répartis en 4 unités regroupées autour d'un salon avec :
 - 26 chambres individuelles de 20 m²,
 - 4 chambres à 2 lits de 24 m²,
 - 2 chambres individuelles d'hébergement temporaire de 25 m²,
- Un bâtiment ouvert depuis juillet 2010, sur 2 niveaux, qui accueille 98 résidents répartis en :
 - 84 chambres individuelles d'hébergement permanent dont 4 chambres communicantes,
 - 14 chambres individuelles en unité spécifique pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

L'établissement est divisé en quartiers et les chambres réparties comme suit :



Rez-de-chaussée

RENOIR	Chambres 1 ... à ... 8
MIRO	Chambres 9 ... à ... 16
VAN GOGH	Chambres 17 ... à ... 28
DE VINCI	Chambres 29 ... à ... 39
MONET	Chambres 40 ... à ... 53
PICASSO	Chambres 54 ... à ... 65



Etage

CHOPIN	Chambres 101 ... à ... 108
RAVEL	Chambres 109 ... à ... 116
BERLIOZ	Chambres 117 ... à ... 128
MOZART	Chambres 129 ... à ... 139
SCHUBERT	Chambres 140 ... à ... 153
VERDI	Chambres 154 ... à ... 165

3) Votre admission

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du service administratif. Une visite des locaux est proposée et la liste des documents nécessaires à l'admission vous est remise.

Le jour de votre admission, après avoir accompli les formalités administratives, vous serez accueilli(e) par l'équipe soignante du secteur où vous serez hébergé(e) (la référente soignante, l'infirmier).

Un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement vous sont remis.

Les admissions s'organisent en début d'après-midi, exceptionnellement en fin de matinée.

Le prix de journée payé par le résident couvre les dépenses :

- ◆ d'hébergement
- ◆ de dépendance appelé ticket modérateur correspondant au GIR 5 et 6.

Les résidents classés en GIR 1, 2, 3, 4 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée sous forme de dotation globale directement à l'établissement.

Ces différents tarifs sont fixés chaque année, sur proposition du Conseil d'Administration, par un arrêté du Président du Conseil Départemental des DEUX-SEVRES. Les tarifs applicables pour l'année en cours sont affichés au sein de l'établissement.

Le soin est à la charge de l'assurance maladie et versé directement à l'établissement.

Sous condition de ressources, vous pouvez bénéficier de l'allocation logement. Les personnes résidents dans la nouvelle construction (chambre 17 à 64 et 117 à 165) pourront bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

Si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez déposer une demande d'aide sociale à l'hébergement auprès du Département dont vous dépendez.

4) Le référent du résident

Pour chaque résident, il est désigné un référent, membre de l'équipe soignante. Celui-ci est « la personne ressource » en terme de connaissance du résident et de sa famille.

Il est l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne le résident auprès de l'ensemble de l'équipe soignante.

5) Les espaces privés

Chaque chambre est équipée d'un appel malade, d'une ligne téléphonique directe et d'une prise télévision permettant la réception des chaînes nationales et câblées.

Les couples peuvent être accueillis, selon leur choix, en chambre double, en chambre individuelle ou chambre communicante.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

Les chambres sont meublées avec lit médicalisé, table de chevet, placard avec penderie, commode, table bureau. Le cabinet de toilette est équipé d'un lavabo, d'un WC, d'une douche accessible en fauteuil roulant. Il est strictement interdit de déposer des bibelots ou vases sur la tablette électrique au-dessus du lit.

Cependant, chaque résident a la possibilité de remplacer ou de compléter ce mobilier par du mobilier personnel, dans la limite de la place disponible.

Les modalités d'entretien sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

6) Les prestations médicales et para-médicales

Le Docteur Daniel PENIT est le médecin coordonnateur attaché à l'établissement. Il est chargé de la surveillance médicale des résidents. Toutefois, vous conservez le libre choix de votre médecin ainsi que des autres professionnels de santé.

Pour les soins, sous la responsabilité de l'infirmier coordonnateur, l'équipe soignante composée d'infirmières, d'aides-soignantes (jour et nuit) et d'aides médico-psychologiques assure les soins médicaux classiques et ceux liés à la perte d'autonomie des résidents.

Une psychologue à mi-temps est à la disposition des résidents et de leur famille.

7) Les prestations hôtelières

7.1) La restauration

Les repas sont préparés dans les cuisines de l'E.H.P.A.D. Résidence du Val d'Or à AIRVAULT et transportés en liaison froide, dans le respect de la sécurité alimentaire.

Une diététicienne intervient une fois par semaine pour l'élaboration des menus et des régimes spécifiques.

Les repas sont servis en salle à manger :

- ◆ de 7 heures 30 à 9 heures pour le petit déjeuner,
- ◆ à 12 heures pour le déjeuner,
- ◆ à 15 heures 30 pour le goûter,
- ◆ à 18 heures 45 pour le dîner.

Exceptionnellement, si votre état de santé le justifie, un plateau repas peut vous être servi dans votre chambre. Vos parents et amis peuvent déjeuner avec vous. Un salon est prévu pour vous accueillir et partager un repas. Ils devront prévenir le service administratif 48 heures à l'avance et se prémunir d'un ticket repas auprès de l'administration. Le prix est fixé par le Conseil d'Administration et affiché dans le salon des familles. Le nombre d'invités par résident est limité.

7.2) La blanchisserie

L'établissement fournit les draps, les serviettes et les gants de toilette ainsi que les serviettes de tables. Votre linge personnel est identifié par le service blanchisserie de l'établissement. Son entretien (lavage, séchage et repassage) est assuré par l'établissement. Le linge délicat tel que « pure laine » ou contenant « + de 30% de laine », « Rhovyl », « Damart thermolactyl » est à proscrire.

Vous pouvez prendre attache auprès de l'équipe lingerie situé à La Valette pour toute question relative au trousseau.

7.3) Le courrier

Il est distribué chaque matin du lundi au vendredi. Les journaux sont également distribués le week-end. Une boîte à lettres est à disposition dans le hall d'accueil, la levée est faite à 8 heures 30.

8) Les espaces collectifs

8.1) L'accueil

Situé à l'entrée de l'établissement, il est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

Les résidents et leurs familles peuvent s'y rendre pour les démarches administratives ou pour tous renseignements.

8.2) La salle à manger

Les repas sont pris dans la salle à manger climatisée.

8.2) La tisanerie

Située à l'étage dans le quartier « CHOPIN », la tisanerie permet aux résidents de se retrouver au cours de la journée.

8.3) Le salon de coiffure

Il est à la disposition des résidents qui souhaitent faire intervenir le coiffeur de leur choix.

8.4) Le bureau médical

Il est utilisé par le médecin coordonnateur et tout autre professionnel de santé qui intervient dans l'établissement.

8.5) La salle de soins

Les infirmiers sont à la disposition des résidents pour un conseil ou un soin. Les familles peuvent également prendre des nouvelles de la santé de leur parent auprès des infirmières.

8.6) Le culte

Un service religieux catholique est assuré chaque vendredi dans la salle à manger par le prêtre d'AIRVAULT ou le service évangélique.

9) L'animation



L'animation est assurée par deux agents à temps plein et des soignants, du lundi au vendredi.

Des activités diverses sont proposées chaque jour : chants, groupes de conversation, lecture du journal chaque matin, activités manuelles, diffusions de films, etc.... Des sorties à l'extérieur sont également proposées : visites, pique-nique, séjour vacances, etc...

10) Le personnel de l'établissement

Chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des résidents.

Les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des loisirs.

L'équipe de compose de :

Administration

- 1 Directeur
- 1 Attachée d'Administration Hospitalière
- 1 Infirmier coordonnateur
- 2 Adjoints Administratifs

Animation

- 2 Animatrices

Soins / Hébergement

- 1 Médecin coordonnateur (50 %)
- 1 Pharmacien (90 %)
- 1 Préparatrice en pharmacie (60 %)
- 1 Psychologue (100 %)
- 5 Infirmiers
- 26 Aides-soignants
- 7 Aides-médico-psychologiques
- 21 Agents des Services Hospitaliers Qualifiés

Hotelier / Technique

- 6 Cuisiniers
- 3 Agents d'entretien
- 8 Agents d'hôtellerie
- 1 Diététicienne (à temps partiel)

11) L'accueil de jour

Dans le cadre d'un projet de mutualisation de moyens entre établissements et services de même secteur, le SSIAD ADMR de THENEZAY et les E.H.P.A.D. d'AIRVAULT et SAINT LOUP SUR THOUET et THENEZAY organisent autour de deux sites (AIRVAULT et THENEZAY), un accueil de jour itinérant dont le fonctionnement est assuré par une équipe de professionnels sur la base de cinq jours par semaine.

L'objectif de ce service est d'offrir sur le territoire, une structure de répit en adéquation avec les besoins des personnes âgées et de répondre aux attentes des aidants en garantissant l'accessibilité à ce service.

Ce service est ouvert à l'E.H.P.A.D. du Val d'Or à AIRVAULT les lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 10 heures 15 jusqu'à 16 heures 45.

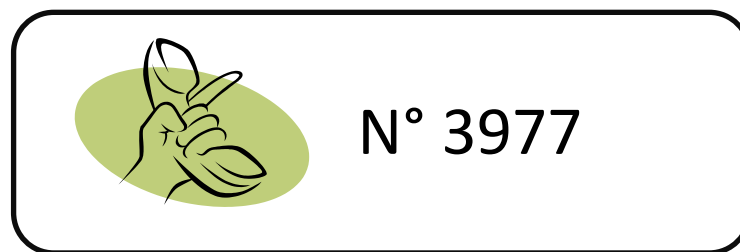


12) Démarche qualité et bientraitance

L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité afin de satisfaire au mieux les besoins et les attentes des résidents et de leur famille, à partir des moyens à notre disposition.

La recherche de la Bientraitance est donc une priorité.

Dans ce cadre, nous vous informons qu'il existe un numéro national destiné aux victimes ou aux témoins de faits de maltraitance ou de risque de maltraitance :



EHPAD Le Val d'Or

79600 Airvault